



Moinardes – Hôtel de Ville

Horaires valables du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus.

Matin – Du lundi au vendredi [en période scolaire]

N° du car	101
MOINARDES	07:22
CHATAIGNIERS	07:23
BELLE OLONNAISE	07:25
GUERINIERE	07:26
TABARLY	07:27
MAISON NEUVE	07:28
PAPILLONS	07:29
AVENUE DE GAULLE	07:33
ROSERAIE	07:34
PAUL LANGEVIN	07:38
CHIRONS	07:39
SAVARY DE MAULEON	07:41
GARE SNCF	07:47
HOTEL DE VILLE	07:50

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Hôtel de Ville – Moinardes

Horaires valables du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus.

Midi – Mercredi [en période scolaire]

N° du car	101
HOTEL DE VILLE	12:10
GARE SNCF	12:13
SAVARY DE MAULEON	12:17
CHIRONS	12:18
PAUL LANGEVIN	12:20
ROSERAIE	12:26
AVENUE DE GAULLE	12:29
PAPILLONS	12:31
MAISON NEUVE	12:31
TABARLY	12:32
GUERINIERE	12:33
BELLE OLONNAISE	12:34
CHATAIGNIERS	12:35
MOINARDES	12:36

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Hôtel de Ville – Moinardes

Horaires valables du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus.

Soir – Lundi, mardi, jeudi et vendredi [en période scolaire]

N° du car	101	101
HOTEL DE VILLE	16:40	17:20
GARE SNCF	16:43	17:23
SAVARY DE MAULEON	16:47	17:27
CHIRONS	16:48	17:28
PAUL LANGEVIN	16:50	17:30
ROSERAIE	16:56	17:36
AVENUE DE GAULLE	16:59	17:39
PAPILLONS	17:01	17:41
MAISON NEUVE	17:01	17:41
TABARLY	17:02	17:42
GUERINIERE	17:03	17:43
BELLE OLONNAISE	17:04	17:44
CHATAIGNIERS	17:05	17:45
MOINARDES	17:06	17:46

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.